

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 décembre 2011 à 20 h 30

1 - Demandes de subvention

Des dossiers de demande de subvention seront adressés au Conseil Général pour le financement des opérations suivantes :

- réfection de la toiture de l'école élémentaire pour un coût de travaux estimé à 60 000 € HT
- travaux de voirie pour la réfection du Chemin du Fort estimée à 75 000 € HT
- construction d'une salle multisports : les dossiers de financement seront adressés à la Préfecture au titre de la DGE et à la Région.

2 - Prêt

Plusieurs organismes ont été consultés pour connaître les conditions de réalisation d'un prêt de 120 000 € pour le financement de la première tranche des travaux d'accessibilité de la voirie (80 000 €) et la réfection du Jardin P. Vidal (40 000 €).

L'offre du Crédit Agricole a été retenue aux conditions suivantes : prêt sur 15 ans au taux fixe de 4.42 % représentant une annuité de 11 112.29 €.

3 - Lotissement « les Tins » : ouverture de crédits

Le budget annexe du lotissement nécessite la tenue d'une comptabilité de stock. Dans un premier temps, la valeur des terrains constituant le stock initial doit y être transférée, une fois les travaux réalisés et les terrains vendus, le solde des opérations sera rétrocedé sur le budget de la Commune.

L'ensemble des 10 lots prévus et la voirie du lotissement représentent une valeur de 39 848.41 €.

Les crédits inscrits sur le budget 2011 du lotissement étant insuffisants, il convient d'inscrire 20 000€ supplémentaires sur les articles 6015 : achat de terrains et 7015 : vente de terrains aménagés ainsi que sur les comptes de stock correspondants : art 3351 et 3355.

4 - Subventions aux associations

Les subventions suivantes sont attribuées à :

- Association Sportive Montréalaise de Football en Salle : 150 €
- Comité des Fêtes et d'Animation : 12 500 €
- Groupement des Œuvres Sociales du personnel communal : 1500 €

5 - Régime indemnitaire du personnel communal

Le personnel enseignant de l'école de musique et l'intervenante pour l'aide aux devoirs ne bénéficiant pas du régime indemnitaire, le Conseil décide de leur attribuer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires affectée du coefficient 0.45. La prime versée sera calculée au prorata de la durée hebdomadaire de travail et proportionnellement à la durée de leur contrat.

Par ailleurs, le personnel des filières administrative, technique, sociale et police bénéficieront de l'indemnité d'administration et de technicité avec un coefficient multiplicateur de 0.8, le grade de rédacteur de l'IFTS avec coefficient 0.5.

6 - Société Carcassonnaise de Protection Animale

La législation impose aux communes la mise en place d'une fourrière pour l'accueil et la garde des chiens et chats errants, la durée de garde minimum pour permettre la recherche de leur maître est

fixée à 8 jours ouvrés. Aujourd'hui, l'ensemble de ces obligations est assuré par la SCPA d'après la convention signée en 2007.

Les frais de fonctionnement de cette structure en augmentation régulière (personnel, frais administratifs, soins, nourriture...) ont conduit l'association à augmenter la participation de ses adhérents pour la porter de 0.60 € à 0.90 € par habitant. Le Conseil renouvelle son adhésion au service mais sollicitera de la SCPA des informations plus précises sur son budget prévisionnel.

7 - Location de l'usine

Des travaux ont permis de diviser l'ancienne usine en 2 locaux distincts, qui sont donnés en location :

- la partie hangar à Monsieur Florent SAIGNE pour son entreprise de transport à compter du 1^{er} janvier 2012 au prix de 800 € mensuels, pour une durée de un an,
- la partie bureaux au CIVAM du Razès, pour un loyer mensuel de 300 €, à compter du 1^{er} mars 2012.

8 - Autorisation de passage de canalisation

Monsieur CARAIL sollicite l'autorisation de poser une canalisation d'irrigation en sous-sol du chemin de Fourmiga de la parcelle cadastrée A 1901 vers A 944, au lieu dit Revel et de la parcelle A 1026 vers A 946 au lieu dit Cers.

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention de passage qui précisera les recommandations faites au demandeur, notamment la remise en l'état de cette voie.

9 - Eclairage public du lotissement « les Albiès »

La déclaration d'achèvement de travaux de la Résidence « les Albiès » a été signée fin 2010 ; à ce jour, les logements sont quasiment tous occupés.

A la suite de la demande de la Sté Marcou-Habitat, le Conseil donne son accord à la prise en charge par la commune des frais d'éclairage public de la voie d'accès aux logements et au parking. Après finalisation du dossier, une étude sera menée pour incorporer la voirie de la résidence dans le domaine public communal.

10 - Modification du périmètre du site Natura 2000

Pour tenir compte des éléments physiques du terrain et des conclusions scientifiques des bureaux d'études, le comité de pilotage du site Natura 2000 propose une extension du périmètre initial du site à de nouvelles parcelles situées aux lieux dits Pinsaguel, Estorge et Turci.

Compte tenu de l'intérêt écologique du Massif et de la nécessité de protéger la biodiversité, le Conseil donne un avis favorable au nouveau tracé.

11 - Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité. Compte tenu que dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, la population montréalaise est tournée vers les communes de Bram et Castelnau-dary, qu'il s'agisse du collège ou du lycée, des secteurs administratifs ou économiques (agriculture, commerces, services, gendarmerie, assurances) ..., le conseil a souhaité le rattachement de la commune au bassin de vie de la Piège-Lauragais .

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale, en charge du dossier, sera informée de la volonté de la commune d'être associée à la structure intercommunale du Bassin Lauragais.

- A la demande de l'association « **Les Pitchouns** » et après accord du Club de Football, le local de la Salle Mazières sera partagée entre ces 2 associations.

- L'association des Maires de France a attiré l'attention des municipalités sur la constitution d'un fichier comportant des renseignements personnels dans le **logiciel « base élèves »** de l'Education Nationale, et cela en dépit des avis négatifs rendus par le Conseil d'Etat et le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies.

Après débat, le Conseil Municipal reste favorable à l'utilisation du fichier « base élèves » dans le cadre de l'Education Nationale à des fins scolaires, mais s'oppose à l'inscription de données utilisables dans un cadre plus élargi.

- Le **club d'aéromodélisme « les Ailes d'Alairac »** propose de créer, sur Montréal, une section vol Indoor « les Pales Montréalaises » et sollicite le prêt de la Salle Polyvalente. Le Conseil donne un avis favorable.

- Dans un récent courrier, l'**Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin** a fait part de son opposition à une décision de la commission européenne de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à compter du 1.1.2016. En raison des conséquences néfastes de la libéralisation des plantations sur l'économie des pays producteurs et des incohérences de la politique européenne en matière viticole, le Conseil soutient la démarche de l'ANEV.

- Le budget « **caisse des écoles** » n'ayant enregistré aucune opération depuis plusieurs années est dissout.

Le Maire